

Sciences Humaines et Sociales Mention : Histoire, Histoire de l'art et Archéologie Spécialité : Histoire de l'art et Patrimoine, moderne et contemporain

RNCP11312 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	342
Code(s) ROME	K1802, K2401, K1602
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Toulouse Jean Jaurès

<http://www.univ-tlse2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce diplômé est un professionnel qui détermine et développe les méthodes de Recherche, de recueil et d'analyse de données dans le domaine de l'Histoire de l'art. Il réalise les investigations, les observations et la collecte d'informations sur l'objet de la Recherche. Il interprète les données recueillies et formalise les résultats obtenus. Il contribue à l'organisation et à la mise en œuvre des politiques patrimoniales au niveau local et institutionnel.

Il est en charge de la gestion, la protection, la réhabilitation, la valorisation d'un patrimoine culturel dans les musées ou dans les collectivités territoriales.

Il peut être en charge de l'élaboration d'un projet événementiel, la constitution et la mobilisation d'un réseau afin de dynamiser un territoire.

Par ses analyses du besoin du client, il recherche, identifie les objets d'arts et renseigne sur les caractéristiques en vue d'une transaction.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Exploiter les informations dont il a besoin pour la Recherche en utilisant toutes les ressources et en sachant en évaluer la fiabilité.

Elaborer des hypothèses de Recherche et maîtriser les outils pratiques de l'enquête en histoire de l'art.

S'appuyer sur des recherches originales afin de rédiger des textes.

Maîtriser la recherche bibliographique, documentaire et iconographique, pratiquer des langues contemporaines et parfois anciennes.

Organiser des projets culturels, mettre en œuvre des actions de communication.

Maîtriser les outils informatiques, de l'environnement numérique propres à chaque domaine (logiciels de gestion documentaire d'édition multimédia, outils d'inventaire, actions de conservation).

Appliquer les règles concernant le Droit, la législation de revente des objets, la réglementation du commerce et des métiers dans les domaines de l'art et du patrimoine.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Métiers de la Recherche (après Doctorat)

Etablissement/organisme de Recherche

Institutions patrimoniales (DRAC, collectivités locales) et muséales - Science des archives

Restauration, conservation ou gestion des biens culturels - Vie culturelle contemporaine - Marché de l'art, vente, expertise, estimation - Diffusion culturelle et édition

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ces professionnels peuvent occuper des emplois tels que :

Chargé(e) de Recherche en Sciences humaines, en Sciences Sociales

Chercheur/Chercheuse en Histoire,

Chargé(e) de Développement culturel

Chargé(e) d'études et inventaire du Patrimoine

Conservateur/ Conservatrice du Patrimoine

Historien/Historienne de l'œuvre

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	2 263 €
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	1 050
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	20 %
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n°2202-590 du 24/04/2002

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

